Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230621-DEC20230620_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230620/01

DECISION DU MAIRE

portant sur la réalisation de travaux de mises à niveaux des trottoirs et bordures rue des Saules, rue des Fresnes et rue du Sorbier

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

CONSIDERANT que des travaux de mises à niveaux des trottoirs et bordures situés rue des Saules, rue des Fresnes et rue du Sorbier sont nécessaires afin de permettre une amélioration des cheminements piétonniers,

DÉCIDE

Article 1er : D'attribuer à la société STRADEST de Hauconcourt (57280), la réalisation des travaux de mises à niveaux des trottoirs et bordures situés rue des Saules, rue des Fresnes et rue du Sorbier, pour un montant total de 95 117.84 € HT soit 114 141.41-€ TTC.

Article 2 : De signer le devis correspondant avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 20 juin 2023

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle